



## **DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### **SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit	:	DuPont™ Krovar® I DF Herbicide
Nom commercial/Synonyme	:	DPX-M2574 B10048033 BROMACIL (5-Bromo-3-sec-butyl-6-methyluracil) DIURON [3-(3,4-Dichlorophenyl)-1,1-dimethylurea]
Numéro de la FDS	:	130000023993
Utilisation du Produit	:	Herbicide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

##### Attention

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Effets potentiels sur la santé



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau : Peut provoquer: irritation légère, Gêne.

Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Ingestion  
Diuron : Peut provoquer: Diminution anormale du nombre de globules rouges (anémie) qui peut conduire à de la fatigue, des battements de cœur rapides, des vertiges, une pâleur de la peau, des crampes dans les jambes, l'essoufflement

Exposition répétée  
Diuron : Les effets néfastes dus à une exposition répétée peuvent inclure: Dommages à la vessie la chimie du sang est altérée

Organes cibles  
Diuron : Sang Système urinaire Vessie

Cancérogénicité  
Matériel CIRC OSHA ACGIH

Quartz 1 A2

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	No.-CAS	Concentration
Bromacile	314-40-9	40 %

**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Diuron	330-54-1	40 %
Other Ingredients		20 %

Présent(e) sous forme d'impureté dans le composant d'argile de ce produit :

Quartz		<1 %
--------	--	------

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : donnée non disponible

Température d'inflammation : 420 °C (788 °F)

Limite d'explosivité, inférieure : 0.135 g/l

Risque d'Incendie et d'Explosion : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Techniques spéciales en cas d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Contrôler les eaux de ruissellement.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Nettoyage du Déversement : Enlever à la pelle ou balayer. Pelleter dans des sacs ou des caisses avec une pelle en plastique ou en aluminium. Ne jamais remettre le produit dans son contenant en vue de le réutiliser. En cas de déversement près de plantes ou d'arbres utiles, enlever les deux premiers pouces de terre à la surface du sol après avoir initialement nettoyé la zone.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égoûts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Se conformer aux règlements applicables du gouvernement fédéral, des provinces/états et des municipalités.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**Stockage** : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS. Se référer à l'étiquette du produit pour des Mesures d'ordre technique supplémentaires.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection de la peau et du corps** : Les conducteurs, les marqueurs et les applicateurs avec groundboom doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Les applicateurs avec groundboom doivent porter:  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Les personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent la matière doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Un respirateur à filtre antipoussières/antivapeurs homologué par le NIOSH



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

doté d'un filtre N, R, P ou HE ou avec préfixe d'homologation TC-21C.  
Tablier résistant aux produits chimiques pour le nettoyage des équipements,  
les mélanges ou le chargement.

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.  
S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et  
de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Bromacile				
TLV	(ACGIH)	10 mg/m3	TWA	
Diuron				
TLV	(ACGIH)	10 mg/m3	TWA	

\* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme	: solide, granulés
Couleur	: brun
Odeur	: aucun(e)
Hydrosolubilité	: dispersable

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité	: Stable à températures et conditions de stockage normales.
-----------	---



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.  
Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

DuPont™ Krovar® I DF Herbicide

Inhalation 4 h CL50 : > 5.2 mg/l , rat

Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , lapin

Oral(e) DL50 : 2,300 mg/kg , rat

Irritation de la peau : irritation légère, lapin

Irritation des yeux : Irritation modérée des yeux, lapin

Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., cochon d'Inde

Bromacile

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e)  
rat

Effets sur le foie, Modifications du poids des organes, effets sur la thyroïde, Gain de poids du corps réduit

Inhalation  
rat

augmentation du poids du foie, la chimie du sang est altérée



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

- Cancérogénicité** : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.
- Mutagénicité** : N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries.  
Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observées dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.  
N'a pas provoqué de dommages génétiques chez les animaux.
- Toxicité pour la reproduction** : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-fœtus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Diuron

- Toxicité à dose répétée** :
- Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral(e)  
rat  
La destruction des globules rouges provoque une réduction anormale du nombre de globules rouges (anémie), Effets sur la rate, modifications de la moëlle épinière, Effets sur les reins, Effets sur la vessie, Gain de poids du corps réduit
- Oral(e)  
chien  
La destruction des globules rouges provoque une réduction anormale



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

du nombre de globules rouges (anémie), Effets sur la rate, modifications de la moëlle épinière, Gain de poids du corps réduit

Inhalation

rat

La destruction des globules rouges provoque une réduction anormale du nombre de globules rouges (anémie), Effets sur la rate

**Cancérogénicité** : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.

**Mutagénicité** : L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas mutagène.

**Toxicité pour la reproduction** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**Tératogénicité** : Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-fœtus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Quartz

**Toxicité à dose répétée** : Inhalation  
Rétention de fluides dans les poumons (oedème pulmonaire), effets sur les poumons, Inflammation, Maladie pulmonaire chronique, Fibrose

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxicité aquatique

Bromacile

96 h CL50

: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 127 mg/l



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 36 mg/l  
 72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 0.017 mg/l  
 NOEC : Algues 0.001 mg/l  
 48 h CE50 : Daphnia magna 119 mg/l

**Diuron**

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 14.7 mg/l  
 72 h CE50 : Algues 0.018 mg/l  
 72 h NOEC : Algues 0.01 mg/l  
 48 h CE50 : Daphnia magna 1.4 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Pour utilisations terrestres: Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Élimination du Conteneur : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Diuron, Bromacile)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Diuron, Bromacile)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Diuron, Bromacile)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

No. Homologation PCP : 22964



**DuPont™ Krovar® I DF Herbicide**

Version 2.0

Date de révision 03/09/2011

Réf. 130000023993

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de MSDS : 03/09/2011

™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

® Marque déposée de DuPont

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.